

Assises de l'enseignement agricole public

Fiche n° 4

" La gouvernance, le pilotage et les moyens pour accompagner le changement "

L'égal accès à l'éducation et à une formation publique laïque et gratuite sur l'ensemble du territoire sont des valeurs garanties par la constitution. Le SNETAP fait siennes ces valeurs, entend les porter dans le cadre de l'atelier 4 et conditionne sa participation à leurs réelles prises en compte.

L'ordonnancement et le choix des termes de l'intitulé de l'atelier posent problème :

- **La gouvernance**

L'introduction de la gouvernance pour qualifier l'administration de l'enseignement agricole public tant au niveau national et régional que celui des établissements, n'est pas neutre. Hélas, elle est caractérisée par les évolutions récentes ressenties par les personnels de l'enseignement agricole public dans leur établissement. Les travaux des instances des établissements (commissions, CI, CA) permettant de définir notamment les orientations de l'établissement, ont cessé de déboucher effectivement. De même et à titre d'exemple, la consultation du conseil intérieur sur les évolutions à donner à la dotation en personnel, a désormais disparue de son ordre du jour, les personnels les découvrent désormais **lors de la parution** de la circulaire mouvement. Le dialogue de gestion entre les différents niveaux de l'Etat remplace désormais les discussions au niveau local, puisqu'il conditionne toutes les évolutions de structures. Le ressentiment par les collègues de ces glissements « *managériaux* », les conduit de plus en plus à s'interroger sur la pertinence de leur participation aux destinées de leur établissement étant donné l'état de désespérance.

- **Le pilotage**

Le SNETAP rappelle que compte tenu notamment de la dimension de l'enseignement agricole (de la taille de l'académie de Metz - Nancy), il considère que seul le pilotage national est à même de garantir les valeurs rappelées en préambule.

Les récentes évolutions de la carte scolaire, induites notamment par la déconcentration, tendent à démontrer une inacceptable et grandissante disparité de l'offre publique sur le territoire national. Le service public a connu une importante réduction de ses capacités à proposer une offre satisfaisante sur l'ensemble du territoire. Alors que la Constitution garantit l'accès au service public, des élèves et leurs parents se trouvent contraints de se retourner dorénavant vers l'enseignement privé pour trouver les filières de formation correspondante à leur choix. Il en est ainsi notamment pour l'accès aux classes de 4^{ème} de l'enseignement agricole voire de 3^{ème} ainsi que de l'accès aux filières « *services* ».

Le SNETAP exige donc qu'une place prépondérante soit redonnée au service public d'enseignement agricole dans les conclusions que retiendra le Ministre des travaux de ces assises. A cette fin, le Schéma national prévisionnel des formations devra impérativement intégrer un projet spécifique au service public et sera décliné régionalement en projet régional de l'enseignement agricole public.

- **Les moyens pour accompagner le changement**

De quel changement parle-t-on ? **S'il** s'agit de « donner un nouveau souffle à l'EAP », commençons peut-être par lui donner les moyens de fonctionner « normalement », dans le respect des textes réglementaires (heures obligatoires, dédoublement...), ce pour quoi nous nous battons quotidiennement...

A considérer que « **les moyens** » doivent accompagner « **le changement** », encore faut-il que ce dernier ne soit pas ce que nous avons décrié dans les parties relatives au pilotage et à l'administration.

Si l'approche du projet pour l'enseignement agricole public ne peut se réduire à la question des moyens, ceux-ci doivent cependant satisfaire **aux** obligations constitutionnelles **de** l'Etat. En ce sens, le SNETAP considère donc que la déprécarisation des **emplois (et de la situation des personnels)** et le renouvellement des générations sont incontournables. Fort **des** mandats pris dans ses congrès, le SNETAP exige, sur la base de ses propositions, un plan de titularisation et de résorption de la précarité.